70 ans de Sécu : l’Assurance maladie n’est pas une vieille branche. Parlons de son avenir !

Parlons d’avenir !

Le ciel n’est pas totalement serein : nous avons poursuivi la construction des garanties contre la maladie par l’endettement avec la création de la CADES et une nouvelle taxe, la CRDS. Aujourd’hui, le renchérissement des prix du médicament ajoute une tension supplémentaire sur cet édifice de solidarité. L’accès aux vraies innovations thérapeutiques, seul espoir pour de très nombreux malades, est aujourd’hui fortement menacé.

Pour l’assuré social, celui qui cotise massivement sans trop s’en rendre compte d’ailleurs, le retour de solidarité n’est plus toujours assuré : le reste à charge des soins ville atteint aujourd’hui 50 % en moyenne, et pour les patients bénéficiant du régime des affections de longue durée certains restes à charge dépassent trop souvent le millier d’euros par an. De nouveaux services de santé se développent, sur support numérique, sans trouver d’inscription au remboursement : au risque de creuser les inégalités sociales de santé.

Trois défis

Gagner le pari de la modernisation : en faisant évoluer les garanties face à la maladie chronique.

Ce n’est pas la peine que nous puissions vivre mieux avec la maladie si les possibilités de travailler malgré la maladie sont rendues trop complexes par les règles actuelles. Celles du calcul des pensions d’invalidité, d’ouverture des droits aux indemnités journalières, ou encore du temps partiel thérapeutique.

Gagner le pari de la solidarité : pour réduire les inégalités d’accès aux soins.

En créant un « contrat responsable aidé », en supprimant les franchises et la participation forfaitaire d’un euro, en supprimant, subsidiairement, les franchises sur les médicaments génériques, en forfaitisant le ticket modérateur sur tous les soins réalisés en séjour hospitalier, et enfin, en interdisant les dépassements d’honoraires pour les soins liés au traitement des personnes en affection de longue durée.

Gagner le pari du progrès démocratique : en modernisant la gouvernance.

Il n’y a aucune raison que les usagers, distinctement des assurés sociaux, ne soient pas représentés au conseil de l’Union nationale des Caisses d’assurance maladie. L’expertise du vécu avec la maladie, a dans ce domaine, autant de valeur que la légitimité de cotisant.

Relever ces trois défis, de cette façon, ne fournit sans doute pas une feuille de route pour les décennies à venir. Mais nous parlons, plus modestement, et très concrètement de la vie au quotidien de milliers de personnes qui attendent des solutions d’une assurance maladie à laquelle ils ont contribué.

Lire le dossier de presse

Lire l'intégralité de la note